

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 23 FÉVRIER 2026, À 16 h 45, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Sont présents(e)s : M. Michel Desbiens, maire
M. Sylvain Girard, conseiller
M. Serge Deschênes, conseiller
Mme Carole Deschênes, conseillère
M. Bernard Levesque, conseiller
Mme Lysandre St-Pierre, conseillère

Sont absents(e)s : Mme Joannie Lajeunesse, conseillère
M. Michel Beaulieu, conseiller
M. Marc Rainville, conseiller

Sont aussi présent(e)s : M^e François Corriveau, directeur général
M^e Clémence Richard, greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 16 h 45.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-93 Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) : Lysandre St-Pierre

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2026

2026-94 **Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2026, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par : Bernard Levesque
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2026, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROGRAMME DE SOUTIEN AU TRANSPORT ADAPTÉ 2025-2027 - PLAN DE TRANSPORT ET DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES EN TRANSPORT ADAPTÉ 2025-2027

2026-95 **Attendu que** les municipalités de Chute-aux-Outardes, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Lebel et Ragueneau ont confié à la Ville de Baie-Comeau, organisme délégué, la responsabilité d'organiser le transport adapté pour l'ensemble des municipalités du territoire depuis plus de 12 ans;

Attendu que la Ville de Baie-Comeau fait appel à un fournisseur externe pour assurer le service de transport adapté avec des autobus et des minibus adaptés;

Attendu que la Ville de Baie-Comeau a adopté la grille tarifaire pour les années 2025, 2026 et 2027 par la résolution numéro 2026-72;

Attendu que la Ville de Baie-Comeau a adopté les prévisions budgétaires pour les années 2025, 2026 et 2027 par la résolution numéro 2026-72;

Attendu que la Ville de Baie-Comeau a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour les années 2025, 2026 et 2027 par la résolution numéro 2026-72;

Attendu que la Ville de Baie-Comeau ne prévoit aucun surplus financier dans le Plan de transport et de développement des services 2025-2027;

Attendu que la Ville de Baie-Comeau prévoit contribuer financièrement à la hauteur de 141 050 \$ pour le transport adapté en 2025 et que le total des contributions municipales sera de 181 485 \$;

Attendu que la Ville de Baie-Comeau prévoit contribuer financièrement à la hauteur de 163 910 \$ pour le transport adapté en 2026 et que le total des contributions municipales sera de 210 892 \$;

Attendu que la Ville de Baie-Comeau prévoit contribuer financièrement à la hauteur de 184 500 \$ pour le transport adapté en 2027 et que le total des contributions municipales sera de 237 389 \$;

Attendu que le service de transport adapté a réalisé 24 789 déplacements en 2024 et prévoit en effectuer 24 789 en 2025, 24 789 en 2026 et 24 789 en 2027, le tout établi selon les règles prévisionnelles du Programme de soutien au transport adapté 2025-2027;

Attendu que le Programme de soutien au transport adapté 2025-2027 - Volet 1 exige l'adoption d'une résolution contenant les informations nécessaires pour que le ministère des Transports et de la Mobilité durable puisse prendre une décision;

Il est proposé par : Carole Deschênes
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2026-10 et de s'engager à respecter les critères d'admissibilité du Programme de soutien au transport adapté 2025-2027, après en avoir dûment pris connaissance.

Il est également résolu de confirmer au ministère des Transports et de la Mobilité durable que l'offre de service en transport adapté respecte les exigences minimales établies relatives aux plages horaires et aux déplacements vers les territoires limitrophes.

Il est également résolu de confirmer au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement de la Ville de Baie-Comeau et des municipalités de Chute-aux-Outardes, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Lebel et Ragueneau à contribuer conjointement financièrement pour un minimum de 20 % du budget de fonctionnement annuel.

Il est également résolu de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une contribution financière de base, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté - Volet 1, laquelle s'élève à 430 549 \$ pour l'année 2025, à 485 165 \$ pour l'année 2026 et à 515 611 \$ pour l'année 2027.

Il est également résolu d'ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour les longues courses, le cas échéant.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général et la greffière, ou leur remplaçant, à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution et de transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-1151 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2024-1120 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 676 740 \$

2026-96

Considérant que le conseil municipal a décrété, par le biais du Règlement 2024-1120, une dépense et un emprunt de 11 071 910 \$ pour procéder à des travaux d'aménagement des bâtiments municipaux et de divers mandats professionnels;

Considérant qu'afin de réaliser ces travaux, une somme additionnelle de 1 676 740 \$ est nécessaire étant donné la variation à la hausse du montant des soumissions pour la réfection du Centre Henri-Desjardins;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 16 février 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : Serge Deschênes

Appuyé(e) par : Sylvain Girard

D'adopter le Règlement 2026-1151 modifiant le Règlement 2024-1120 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 676 740 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

7. FERMETURE DE LA SÉANCE

2026-97

Il est proposé par : Carole Deschênes

Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 16 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE